



Déclaration pour l'établissement en commun des revenus d'entreprises collectives et de copropriétés de l'année 2016

A remettre au bureau d'imposition pour le 31 mars 2017 au plus tard.

Ligne	1 Désignation de l'entreprise ou de la copropriété:	
2	Siège ou administration centrale (adresse complète):	
3	Représentant (§ 219A.O.) (adresse complète):	
4	Téléphone:	Courriel:

I. Revenus nets réalisés pendant l'année 2016		revenus	
		non exonérés	exonérés
6	1. Bénéfice commercial ^{1) 3)}		
7	Revenu net provenant d'une entreprise commerciale collective non passible de l'impôt commercial		
8	2. Bénéfice agricole et forestier ^{2) 3)}		
9	Résultat suivant décompte ou, en cas de comptabilité, svt bilan et compte de profits et pertes joints		
10	3. Bénéfice provenant de l'exercice d'une profession libérale ³⁾		
11	A) Revenu net provenant de l'exercice d'une profession libérale		
12	1. Bénéfice établi suivant bilan et compte de profits et pertes joints		
13	2. Comparaison des recettes et des dépenses	Montant	
14	Recettes d'exploitation ⁴⁾	+	
15	Dépenses d'exploitation ⁴⁾ (suivant détail en annexe)	-	
16	Sous-total :		
17	B) Revenu net provenant de l'activité d'administrateur ou de commissaire de sociétés de capitaux et de sociétés assimilées	Montant	
18	Rémunérations (tantièmes, jetons de présence)	+	
19	Retenue d'impôt sur les tantièmes		
20	Autres frais (suivant détail en annexe)	-	
20	Sous-total :		
21	A reporter :		

- Remarques:
- 1) Les sociétés de personnes (sociétés en nom collectif, société en commandite simple) et les entreprises collectives, qui sont passibles de l'impôt commercial, devront présenter en lieu et place de la présente déclaration, la déclaration modèle 300.
 - 2) Y compris prélèvements personnels en nature et valeur locative d'une habitation.
 - 3) Y compris un éventuel bénéfice de cession ou de cessation.
 - 4) Taxe sur la valeur ajoutée comprise.

Parts de revenu des cointéressés

Nom, prénom et adresse des cointéressés (Veuillez indiquer les adresses exactes et complètes)	Bureau d'imposition et numéro dossier	Nature des revenus (à remplir seulement si les pages 1 et 4 mentionnent des revenus de différente nature)	Quote part dans les revenus collectifs		Rémunérations spéciales accordées aux cointéressés ⁵⁾
			%	Montant	Montant
1	2	3	4	5	6
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
Total :					

Remarques : 5) Y compris les rémunérations accordées au cointéressé du chef de services rendus à l'entreprise, de prêts ou d'objets d'exploitation mis à la disposition de l'entreprise.

6) Si les intérêts ont été déduits de la valeur locative forfaitaire, il y a lieu de répondre aux questions suivantes:

- marié au 1.1.2016 ? Oui Non ⁷⁾
- séparé de fait au 1.1.2016 ? Oui Non ⁷⁾
- nombre d'enfants ayant fait partie du ménage et pour lesquels une modération d'impôt est demandée (voir cellules 201 à 226 du modèle 100): _____

Parts de revenu des cointéressés

Dépenses particulières ou pertes à supporter par les cointéressés	Total des colonnes 5 et 6 moins colonne 7	Valeur locative effective de la fraction occupée en vertu du droit de copropriété	Valeur locative forfaitaire ⁶⁾	Colonne 8 moins colonne 9 plus colonne 10	Quote-part de la retenue d'impôt sur a) les tantièmes, b) les revenus de capitaux ⁸⁾	Bonification d'impôt: a) pour investissements, b) pour embauchage de chômeurs, c) pour formation professionnelle continue
Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
7	8	9	10	11	12	13
1					a)	a)
					b)	b)
						c)
2					a)	a)
					b)	b)
						c)
3					a)	a)
					b)	b)
						c)
4					a)	a)
					b)	b)
						c)
5					a)	a)
					b)	b)
						c)
6					a)	a)
					b)	b)
						c)
7					a)	a)
					b)	b)
						c)
8					a)	a)
					b)	b)
						c)
9					a)	a)
					b)	b)
						c)
					a)	a)
					b)	b)
						c)

Remarques: 7) Cocher la case correspondant à la mention utile.

8) Quant aux revenus de valeurs mobilières en provenance de pays avec lesquels le Luxembourg a conclu des conventions contre les doubles impositions, il convient de joindre l'annexe modèle 180, spécifiant par catégorie de revenus le montant brut, le taux de la retenue et cette retenue.

